

Séance en date du 11 avril 2025 à 20h30

Date de la convocation : 3 avril 2025

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 10

Présents : FORESTIER Daniel, GROS Anne, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, FONLUPT Evelyne, COTTE Jean-Michel, BOUCHE Vincent, MULLER Frédéric, FARCE Patricia, POUTIGNAT Maryse

Absents excusés : DUCOING Guy, TERME Christine, BATISSE Quentin, MERLE Olivier

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

En l'absence de remarques particulières, le procès-verbal du 28 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Budgets 2025
- Vote des taux 2025
- Participation de Quiquandon aux travaux du cimetière
- Convention Véolia : contrôle annuel des pompes
- AMO 2025 FG Consultant
- Tarif salle des fêtes
- Travaux ONF 2025
- Vente des tables de la salle des fêtes
- Projet RIFSEEP à revoir

Secrétaire de séance : Thierry REINHART

N° 1 : Vote des budgets 2025.....	2
N° 2 : Section de Quiquandon : Participation au Budget général (Aménagement cimetière)	2
N° 3 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025.....	3
N° 4 : Convention avec Véolia Eau : assistance technique assainissement.....	3
N° 5 : Devis assistance à maîtrise d'ouvrage 2025	3
N° 6 : Tarif salle des fêtes à compter du 1er janvier 2026 et modification tarif associations de la commune à compter du 1er mai 2025	4
N° 7 : Section de Quiquandon : projet de travaux 2025.....	4
N° 8 : Vente tables salle des fêtes.....	4

N° 1 : Vote des budgets 2025

	Budget Général (voir détail)	Assainissement	Eau	Total
Fonctionnement	653 604,11	50 551,77	80 829,00	784 984,88
Investissement	487 424,03	137 246,43	266 391,10	891 061,56
TOTAL	1 141 028,14	187 798,20	347 220,10	1 676 046,44

	SNA	1	3	2	6	7	Total
Fct	580 658,20	826,95	1 077,79	973,53	6 713,99	63 353,65	653 604,11
Invt	487 424,03						487 424,03
TOT	1 068 082,23	826,95	1 077,79	973,53	6 713,99	63 353,65	1 141 028,14

1 Chassagnolles, 2 Piry/Bonnette, 3 Chantaduc, 6 Puvic, 7 Quiquandon

Vote à l'unanimité

N° 2 : Section de Quiquandon : Participation au Budget général (Aménagement cimetière)

Monsieur le Maire explique que :

- Vu la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 - art. 17

- Vu l'article L2412-2

- Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2411-10, lorsque les besoins de la section sont satisfaits, le conseil municipal peut, par délibération motivée, financer la réalisation de travaux d'investissement ou d'opérations d'entretien relevant de la compétence de la commune au bénéfice non exclusif de la section de commune par une contribution du budget de la section.

Les besoins de la section étant satisfaits, le Conseil Municipal unanime décide de la participation de la section de Quiquandon pour la somme de 30 000 € au programme Aménagement du cimetière.

N° 3 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2025 n°2025-127 du 14 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

- **taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,68 %**
- **taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,60 %**
- **taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 8,20 %**

et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

N° 4 : Convention avec Véolia Eau : assistance technique assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de renouvellement de la convention d'assistance technique assainissement.

Il s'agit d'assurer la maintenance des 2 pompes de relevage à la station d'épuration d'Aubignat pour 1 823 € HT/an.

Monsieur le Maire lit la convention telle qu'elle est proposée par Véolia.

Les termes et les modalités sont approuvés par le Conseil Municipal à l'unanimité et Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention pour 3 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, soit une durée maximale de 6 ans.

N° 5 : Devis assistance à maîtrise d'ouvrage 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage présenté par FG Consultants Assainissement pour l'année 2025 pour la somme de **1 189€ HT.**

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

N° 6 : Tarif salle des fêtes à compter du 1er janvier 2026 et modification tarif associations de la commune à compter du 1er mai 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de définir les tarifs de la salle des fêtes pour 2026. Après discussion le conseil municipal unanime décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2026.

- * Particuliers de la Commune
170 € + 100 € si chauffage
- * Associations de la Commune
Gratuit (à compter du 01/05/2025)
- * Particuliers extérieurs à la commune
300 € + 100 € si chauffage
- * Associations hors commune
300 € + 100 € si chauffage
- * Entreprises et Sociétés
480 € + 100 € si chauffage

N° 7 : Section de Quiquandon : projet de travaux 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du programme d'actions pour l'année 2025 présenté par l'ONF :

Travaux d'infrastructure en entretien (entretien du périmètre : peintures)

- Parcelle C : 1 700 € HT

Travaux sylvicoles (intervention en futaie irrégulière)

- Parcelle C : 5 000 € HT

De plus il est possible d'obtenir une subvention de 50% du HT sur les travaux sylvicoles soit 2500 € par le biais de Sylv'ACCTES.

Le Conseil Municipal avec 10 voix pour, décide de ne retenir que les travaux Sylvicoles .

- **Accepte le programme de travaux sylvicoles présenté par l'ONF**
- **Demande de pouvoir bénéficier de l'aide**
- **Charge Monsieur le Maire de signer et déposer le dossier de demande de subvention**
- **Charge Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.**

N° 8 : Vente tables salle des fêtes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la vente des tables en bois de la salle des fêtes au prix **de 25 € la table**, dès la livraison des nouvelles achetées.

Le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques correspondants.

Divers :

- Projet RIFSEEP à représenter au CST du 6 mai
- Offre d'acquisition parcelle antenne : 20 000 € (refus à l'unanimité)
- Cérémonie du 8 mai à 11h30

Le Maire, Daniel FORESTIER



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary.